

# CATALOGUE FORMATION

saison 2026



[www.intuis.fr](http://www.intuis.fr)



PLUS DE CONFORT, MOINS D'ÉNERGIE.

POMPES À CHALEUR ET  
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES  
POUR LE DOMESTIQUE,  
LE COLLECTIF ET LE TERTIAIRE



La certification qualité  
a été délivrée à la SOCIÉTÉ  
intuis-Thermo au titre de  
la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

Organisme de formation  
enregistré sous le numéro  
22 75 01 376 80



*Chers partenaires,  
Vous souhaitez développer votre activité et gagner  
en efficacité au quotidien ?  
Le meilleur moyen d'y parvenir est simple : vous former.*

Avec intuis Académie, nous avons à cœur de vous accompagner dans votre montée en compétences et de vous permettre d'aborder vos interventions avec plus de maîtrise, de confiance et d'autonomie. Pour cela, nous vous accueillons au sein de nos sites de Feuquières-en-Vimeu, Toulouse et Lyon, où nos équipes vous proposeront des formations dédiées à nos solutions thermodynamiques.

Conçus pour répondre aux attentes des professionnels du chauffage, nos programmes vous permettent d'acquérir ou d'actualiser vos connaissances en tenant compte des évolutions techniques de nos produits et du marché. Dans un secteur en constante transformation, se former est plus que jamais une clé de réussite pour vous différencier et développer votre activité.

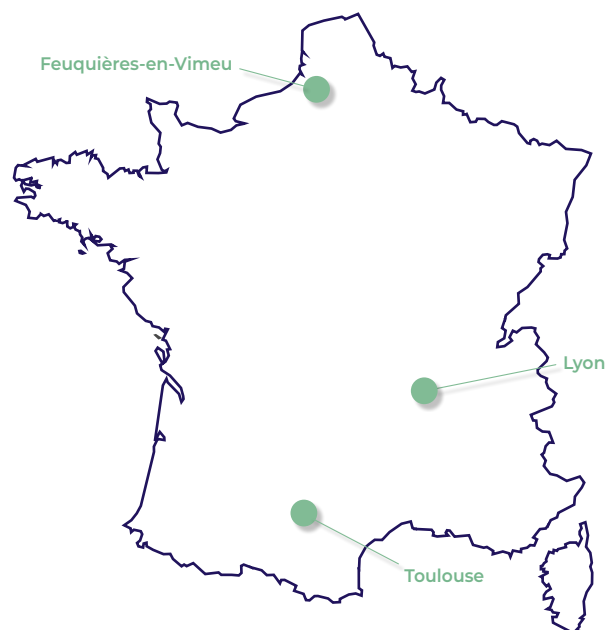
À l'issue de nos stages, orientés vers la compréhension des spécificités de nos pompes à chaleur et chauffe-eau thermodynamiques, vous serez en mesure d'installer, de mettre en service, d'entretenir et de dépanner nos équipements avec aisance. Nos formations sont résolument tournées vers la pratique, avec des manipulations en conditions réelles sur nos plateformes pédagogiques.

Nos formateurs, issus du terrain, mettent à profit leur expertise technique pour vous offrir un accompagnement personnalisé et pragmatique.

Notre centre de formation est certifié Qualiopi, gage de la qualité de nos processus et de l'engagement que nous mettons dans chaque session.

*Nous avons hâte de vous accueillir  
pour cette nouvelle saison 2026  
et de contribuer, à vos côtés,  
à la réussite de vos projets.*

**Ségolène Lathuile**  
Responsable Pôle Formation  
intuis Académie





Notre centre de formation est agréé pour délivrer les formations “QualiPAC module chauffe-eau thermodynamique” et “QualiPAC module pompe à chaleur en habitat individuel”.

Celles-ci vous permettent de répondre aux exigences de compétences du référent technique de l’entreprise dans le cadre d’une demande de souscription à une qualification “RGE” respectivement dans le domaine du “chauffe-eau thermodynamique” et du “chauffage et eau chaude sanitaire”.

Elles vous permettront d’acquérir les compétences nécessaires pour dimensionner, installer et assurer la maintenance de ces équipements.

### QualiOPI – la certification qualité des organismes de formation

Un audit externe atteste que le processus que nous mettons en œuvre dans le cadre de nos formations respecte les exigences du “Référentiel National Qualité”.

Ce référentiel s’articule autour de 7 critères de qualité :

1. Conditions d’information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d’accueil, d’accompagnement, de suivi et d’évaluation mises en œuvre.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d’encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



## Nos formations en quelques chiffres

### Formations sur mesure

- Nombre de sessions : 1
- Nombre de stagiaires : 4
- Taux de satisfaction global : 97 %

*Données année 2024.*

### Formations Catalogue

- Nombre de sessions : 45
- Nombre de stagiaires : 239
- Taux de satisfaction global : 96 %

*Données année 2025.*

Si vous avez besoin d’**adaptations spécifiques**, notamment pour les **situations de handicap**, merci de nous contacter sur [formation@groupe-intuis.fr](mailto:formation@groupe-intuis.fr), nous étudierons alors les possibilités d’adaptation.

**Nos locaux sont accessibles aux PMR.**



# SOMMAIRE

## TROUVER SA FORMATION

- Guide par attentes..... Page 5
- Formations à la demande..... Page 22

## PRODUITS THERMODYNAMIQUES

- Sélection et chiffrage d'une solution thermodynamique dans le domestique et le petit tertiaire..... Page 8
- Installation de pompes à chaleur dans le domestique..... Page 9
- Installation de pompes à chaleur de moyenne puissance dans le grand domestique et le petit tertiaire..... Page 10
- Installation de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires..... Page 11
- Installation de la solution multiservice Zé7..... Page 12
- Installation de chauffe-eau thermodynamiques..... Page 13
- Mise en service et dépannage de pompes à chaleur dans le domestique et le petit tertiaire..... Page 14
- Mise en service et dépannage de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires..... Page 15

## QUALIPAC

- QualiPac - Module pompes à chaleur en habitat individuel..... Page 18
- QualiPac - Module chauffe-eau thermodynamique individuel..... Page 19

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Comment vous inscrire ?..... Page 20
- Conditions générales de vente..... Page 23

Des formations à la demande peuvent être organisées, contactez notre service formation pour étudier les possibilités (disponibilité, programme sur mesure, devis).

# GUIDE PAR ATTENTES

Pour vous aider à choisir votre formation en partant de vos besoins

## DESTINATION



Domestique



Grand domestique  
& petit tertiaire



Collectif et tertiaire

## JE VEUX...

		Domestique	Grand domestique & petit tertiaire	Collectif et tertiaire
PRODUITS THERMODYNAMIQUES	Dimensionner et sélectionner la solution adaptée à un projet et la présenter à mon client	Sélection et chiffrage d'une solution thermodynamique dans le domestique et le petit tertiaire <b>Page 8</b>		-
	Installer une PAC dans les règles de l'art et savoir démarrer l'installation	Installation de pompes à chaleur dans le domestique <b>Page 9</b>	Installation de pompes à chaleur de moyenne puissance dans le grand domestique et le petit tertiaire <b>Page 10</b>	Installation de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires <b>Page 11</b>
	Installer une solution thermodynamique multiservice sans unité extérieure et savoir la démarrer	Installation de la solution multiservice Zé7 <b>Page 12</b>		
	Installer un chauffe-eau thermodynamique dans les règles et savoir démarrer l'installation	Installation de chauffe-eau thermodynamiques <b>Page 13</b>		
	Être capable d'assurer un diagnostic et les dépannages (hors circuit frigo)	Mise en service et dépannage de pompes à chaleur dans le domestique et le petit tertiaire <b>Page 14</b>		Mise en service et dépannage de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires <b>Page 15</b>
QUALIPAC	Me former en vue de l'obtention du QualiPAC module pompes à chaleur en habitat individuel	QualiPAC – module pompes à chaleur dans l'habitat individuel <b>Page 18</b>		-
	Me former en vue de l'obtention du QualiPAC module CET	QualiPAC – module chauffe-eau thermodynamique individuel <b>Page 19</b>		-



# PRODUITS THERMODYNAMIQUES

Sélection et chiffrage d'une solution thermodynamique dans le domestique et le petit tertiaire.

Installation de pompes à chaleur dans le domestique.

Installation de pompes à chaleur de moyenne puissance dans le grand domestique et le petit tertiaire.

Installation de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires.

Installation de la solution multiservice Zé7.

Installation de chauffe-eau thermodynamiques.

Mise en service et dépannage de pompes à chaleur dans le domestique et le petit tertiaire.

Mise en service et dépannage de systèmes de pompes à chaleur en applications collectives et tertiaires.



## SÉLECTION ET CHIFFRAGE D'UNE SOLUTION THERMODYNAMIQUE DANS LE DOMESTIQUE ET LE PETIT TERTIAIRE

RÉF. 550000

320 €HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Sélectionner une solution de chauffage et/ou de production ECS thermodynamique pour les projets dans le domestique et le petit tertiaire ;
- Identifier les préconisations d'implantation et d'installation ;
- Réaliser une offre de prix complète ;
- Présenter et argumenter le choix d'une solution auprès de son client.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8 pers.  
maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

PAC HTi<sup>70</sup>, HMP<sup>70</sup> et HRC<sup>70</sup> y compris cascades jusqu'à 96 kW.  
Pilotes Premium+, DS170D, Orium, Z1 et Chauffe-eau thermodynamiques.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Personne en charge du chiffrage de solutions thermodynamiques dans le domestique ou le petit tertiaire : chef d'entreprise, deviseur, commercial, force de vente chez un installateur ou un distributeur.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement et de démonstration.
- Supports de formation.
- Documentations commerciales et techniques.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1 - CONNAÎTRE LES SOLUTIONS THERMODYNAMIQUES INTUITS POUR LE DOMESTIQUE ET LE PETIT TERTIAIRE

- Connaître la gamme des produits pour le chauffage et la production d'ECS.
- Connaître les configurations réalisables.
- Connaître les points forts des produits.

#### 2 - IDENTIFIER LES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE SUR UN CHANTIER

- Être capable d'identifier les points à vérifier en amont du chantier.
- Savoir utiliser ces éléments pour valider la faisabilité d'une installation.

#### 3 - CONCEVOIR ET PROPOSER L'OFFRE ADAPTÉE À UN PROJET

- Être capable de concevoir une offre globale : dimensionnement, sélection des produits et accessoires grâce au configurateur en ligne.
- Être capable de chiffrer une offre.
- Être capable de présenter son offre à son client en mettant en avant les principaux arguments.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 3
- Taux de satisfaction global : 98 %

Données  
année 2024



## INSTALLATION DE POMPES À CHALEUR DANS LE DOMESTIQUE

RÉF. 550 001

320 €HT  
par  
personne

2j  
consécutifs  
soit 14h

8 pers.  
maximum  
/session

## OBJECTIFS

Dans le cadre d'installation de pompes à chaleur dans le domestique, être capable de :

- Identifier les contraintes liées à un chantier ;
- Assurer l'installation et le raccordement dans le respect des procédures ;
- Mettre en fonctionnement l'installation et assurer les réglages de base ;
- Assurer l'entretien courant de l'installation.

## PRODUITS CONCERNÉS

HTi<sup>70</sup> 6, 8, 11 et 14 kW, HMP<sup>70</sup> 9 et 12 kW et HRC<sup>70</sup> 17, 20 et 25 kW.  
Pilotes Premium+, DSI70D et Orium.

### PUBLIC CONCERNÉ

- Plombiers, chauffagistes, électriciens en charge de l'installation des pompes à chaleur.

### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement et de démonstration.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.
- Pupitres de régulation.

### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

## programme

### 1- PRÉPARER SON CHANTIER

- Identifier les points à vérifier en amont du chantier.
- Connaître les contraintes à prendre en compte au moment de l'installation selon différentes configurations.
- Connaître les bonnes pratiques.

### 2- INSTALLER ET RACCORDER UNE INSTALLATION - MISE EN SITUATION

- Réceptionner et contrôler les appareils.
- Mettre en place le matériel.
- Raccorder hydrauliquement et électriquement les appareils.

### 3- METTRE EN FONCTIONNEMENT UNE INSTALLATION

- Assurer le réglage des paramètres.
- Comprendre les principaux défauts rencontrés à la mise en fonctionnement et savoir les corriger.
- Savoir relever un fichier USB.

### 4- ENTREtenir UNE INSTALLATION

- Être capable d'assurer l'entretien courant de l'installation.
- Savoir mettre à jour un programme.

### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 7
- Taux de satisfaction global : 96 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



## INSTALLATION DE POMPES À CHALEUR DE MOYENNE PUISSANCE DANS LE GRAND DOMESTIQUE ET LE PETIT TERTIAIRE

RÉF. 550 002

320 €HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Dans le cadre d'installations de pompes à chaleur dans des projets de moyenne puissance dans le grand domestique et le petit tertiaire, être capable de :

- Identifier les contraintes liées à un chantier ;
- Assurer l'installation et le raccordement dans le respect des procédures ;
- Mettre en fonctionnement l'installation et assurer les réglages de base ;
- Assurer l'entretien courant de l'installation.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8 pers.  
maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

HRC<sup>70</sup> 32, 40 et 80 kW et cascade HRC<sup>70</sup> jusqu'à 160 kW.  
Pilotes Z1 et Z2.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Plombiers, chauffagistes, électriciens en charge de l'installation des pompes à chaleur.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement et de démonstration.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.
- Pupitres de régulation.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- CONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS DES INSTALLATIONS AVEC POMPES À CHALEUR HRC<sup>70</sup> 32, 40 ET 80, MONOPAC OU CASCADE

#### 2- PRÉPARER SON CHANTIER

- Identifier les points à vérifier en amont du chantier.
- Connaître les contraintes à prendre en compte au moment de l'installation selon différentes configurations, y compris les cascades.
- Connaître les bonnes pratiques.

#### 3- INSTALLER ET RACCORDER UNE INSTALLATION - MISE EN SITUATION

- Réceptionner et contrôler les appareils.
- Mettre en place le matériel, y compris les spécificités des cascades.
- Raccorder hydrauliquement et électriquement les appareils.

#### 4- METTRE EN FONCTIONNEMENT UNE INSTALLATION

- Assurer le réglage des paramètres.
- Comprendre les principaux défauts rencontrés à la mise en fonctionnement et savoir les corriger.
- Savoir relever un fichier USB.

#### 5- ENTRETENIR UNE INSTALLATION

- Être capable d'assurer l'entretien courant de l'installation.
- Savoir mettre à jour un programme.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 1
- Taux de satisfaction global : 95 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



## INSTALLATION DE SYSTÈMES DE POMPES À CHALEUR EN APPLICATIONS COLLECTIVES ET TERTIAIRES

RÉF. 550 003

320 €HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Maîtriser les applications spécifiques aux installations en logements collectifs et dans le tertiaire ;
- Assurer l'installation et la mise en fonctionnement dans le respect des procédures.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8 pers.  
maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

Solutions HRC<sup>70</sup>-ZéPAC.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Installateurs spécialistes des chaufferies.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- INSTALLATION DES SYSTÈMES

- Connaître la gamme des appareils thermodynamiques dédiés aux applications collectives et tertiaires.
- Connaître les différentes configurations possibles.
- Connaître les prescriptions techniques spécifiques aux produits.

#### 2- VÉRIFIER LA CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION

- Connaître les bonnes pratiques.
- Identifier les points à contrôler en fonction de la configuration.
- Être capable d'identifier les non-conformités selon différentes configurations.

#### 3- ASSURER LA MISE EN FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION

- Assurer le réglage des paramètres.
- Savoir mettre à jour un programme.
- Vérifier le bon fonctionnement du système et de chaque organe.
- Savoir intervenir sur l'installation pour corriger un défaut lors de la mise en fonctionnement.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 3
- Taux de satisfaction global : 98 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



## INSTALLATION DE LA SOLUTION MULTISERVICE ZÉ7

RÉF. 550004

165€HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Identifier les contraintes liées à un chantier ;
- Assurer l'installation et le raccordement dans le respect des procédures ;
- Mettre en fonctionnement l'installation et assurer les réglages de base ;
- Assurer l'entretien courant de l'installation.

1j

soit 7h

8<sup>pers.</sup>

maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

Solution multiservice Zé7.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Plombiers, chauffagistes, électriciens en charge de l'installation des pompes à chaleur.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement et de démonstration.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.
- Pupitres de régulation.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- PRÉPARER SON CHANTIER

- Identifier les points à vérifier en amont du chantier.
- Connaître les contraintes à prendre en compte au moment de l'installation selon différentes configurations.
- Connaître les bonnes pratiques.

#### 2- INSTALLER ET RACCORDER UN APPAREIL MISE EN SITUATION

- Réceptionner et contrôler l'appareil.
- Mettre en place le matériel.
- Raccorder hydrauliquement, aérauliquement et électriquement l'appareil.

#### 3- METTRE EN FONCTIONNEMENT UN APPAREIL

- Assurer le réglage des paramètres.
- Comprendre les principaux défauts rencontrés à la mise en fonctionnement et savoir les corriger.
- Savoir relever un fichier d'historique de fonctionnement.

#### 4- ENTRETENIR UNE INSTALLATION

- Être capable d'assurer l'entretien courant de l'installation.
- Savoir mettre à jour un programme.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 4
- Taux de satisfaction global : 98 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



## INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

RÉF. 550 005

165€HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Présenter les gammes de chauffe-eau thermodynamiques ;
- Maîtriser leurs principes de fonctionnement ;
- Proposer la solution qui répond aux besoins de son client ;
- Assurer l'installation, la mise en service, l'entretien et le dépannage (hors intervention frigo) dans le respect des procédures.

1j

soit 7h

8<sup>pers.</sup>

maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

Chauffe-eau thermodynamiques sur air au sol et mural.  
Chauffe-eau thermodynamiques sur eau au sol et mural.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Installateurs, plombiers, chauffagistes, électriciens.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases d'une installation d'eau chaude sanitaire domestique.
- Posséder les fondamentaux des exigences des raccordements sanitaires.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement et de démonstration.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.
- Pupitres de régulation.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- CONNAÎTRE LES GAMMES DE CET

- Présentation des gammes et des principales caractéristiques, points forts, argumentaires commerciaux.
- Règles de dimensionnement.

#### 2- PRÉPARER SON CHANTIER

- Identifier les points à vérifier en amont du chantier.
- Connaître les contraintes à prendre en compte au moment de l'installation.
- Connaître les bonnes pratiques.

#### 3- INSTALLER ET RACCORDER UN APPAREIL MISE EN SITUATION

- Réceptionner et contrôler l'appareil.
- Mettre en place le matériel.
- Raccorder hydrauliquement, aérauliquement et électriquement l'appareil.

#### 4- METTRE EN FONCTIONNEMENT UN APPAREIL

- Manipulation de la régulation.
- Mise en situation de défauts : explication des codes erreur et compréhension de la logique de fonctionnement.

#### 5- ENTRETENIR UNE INSTALLATION

- Explication du remplacement de composants avec respect des procédures.
- Maintenance d'une installation de chauffe-eau thermodynamique individuel.

Nouveauté

#### INDICATEURS

Nouvelle formation 2026



Les travaux pratiques nécessitent la réalisation de mesures électriques. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI électriques (tenue de travail, gants, chaussures adaptées).



## MISE EN SERVICE ET DÉPANNAGE DE POMPES À CHALEUR DANS LE DOMESTIQUE ET LE PETIT TERTIAIRE

RÉF. 550006

320€HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Contrôler la conformité d'une installation de PAC au regard des procédures et préconisations ;
- Assurer la mise en service d'une installation ;
- Dépanner une installation (hors circuit frigo) ;
- Assurer l'entretien courant d'une installation.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8 pers.  
maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

HTI<sup>70</sup> 6, 8, 11 et 14 kW, HMP<sup>70</sup> 9 et 12 kW,  
HRC<sup>70</sup> 17, 20, 25, 32, 40 et 80 kW et cascade HRC<sup>70</sup> jusqu'à 160 kW.  
Pilotes Premium+, DS170D, Orium, Z1 et Z2.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Techniciens assurant l'entretien et la maintenance de pompes à chaleur.
- Plombiers chauffagistes ayant déjà installé des pompes à chaleur et chauffe-eau thermodynamiques.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.
- Avoir déjà installé et/ou entretenu des PAC et des CET.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.
- Pupitres de régulation.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- VÉRIFIER LA CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION

- Connaître les bonnes pratiques.
- Identifier les points à contrôler en fonction de la configuration.
- Être capable d'identifier les non-conformités selon différentes configurations d'installation.
- Proposer des actions correctives, le cas échéant.

#### 2- ASSURER LA MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION

- Configurer l'installation.
- Assurer le réglage des paramètres.
- Comprendre les principaux défauts rencontrés à la mise en service et savoir les corriger.
- Savoir rédiger un rapport de mise en service.

#### 3- DÉPANNER UNE INSTALLATION (HORS CIRCUIT FRIGO)

- Comprendre les principaux codes erreurs et en définir l'origine.
- Être capable de diagnostiquer une panne.
- Savoir intervenir sur l'installation pour corriger un défaut.
- Savoir relever un fichier USB et identifier les principales informations qu'il contient.
- Connaître les procédures en lien avec le service après-vente "usine".

#### 4- ENTREtenir UNE INSTALLATION

- Être capable d'assurer l'entretien courant de l'installation.
- Savoir mettre à jour un programme.
- Être capable d'apporter des conseils à son client pour améliorer l'efficacité de l'installation.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 14
- Taux de satisfaction global : 96 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



## MISE EN SERVICE ET DÉPANNAGE DE SYSTÈMES DE POMPES À CHALEUR EN APPLICATIONS COLLECTIVES ET TERTIAIRES

RÉF. 550 007

320 €HT  
par  
personne

### OBJECTIFS

Être capable de :

- Maîtriser les applications spécifiques aux installations en logements collectifs et dans le tertiaire ;
- Assurer la mise en service, l'entretien, la maintenance et le dépannage (hors circuit frigo) dans le respect des procédures.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8<sup>pers.</sup>  
maximum  
/session

### PRODUITS CONCERNÉS

Solutions HRC<sup>70</sup>-ZéPAC.

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Mainteneur / frigoriste.
- Techniciens assurant la maintenance sur des systèmes thermodynamiques.

#### PRÉREQUIS

- Posséder les bases du métier de chauffagiste et/ou électricien, notamment les fondamentaux du chauffage à eau chaude et les exigences des raccordements sanitaires.
- Avoir déjà installé et/ou entretenu des pompes à chaleur.

#### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Salle de formation et plateforme pédagogique avec produits en fonctionnement.
- Supports de formation.
- Documentations techniques.

#### FORMATEUR

- Disposant des compétences techniques propres au métier.

#### VALIDATION

- Mise en pratique et manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis.

#### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

### programme

#### 1- VÉRIFIER LA CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION

- Connaître les prescriptions techniques propres aux produits.
- Connaître les bonnes pratiques.
- Identifier les points à contrôler en fonction de la configuration.
- Être capable d'identifier les non-conformités selon différentes configurations et proposer des actions correctives, le cas échéant.

#### 2- ASSURER LA MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION

- Assurer le réglage des paramètres.
- Comprendre les principaux défauts rencontrés à la mise en service et savoir les corriger.
- Savoir rédiger un rapport de mise en service.

#### 3- DÉPANNER UNE INSTALLATION (HORS CIRCUIT FRIGO)

- Comprendre la logique de fonctionnement des produits.
- Comprendre les principaux codes erreur et en définir l'origine.
- Savoir intervenir sur l'installation pour corriger un défaut.
- Savoir relever un fichier USB et identifier les principales informations qu'il contient.
- Connaître les procédures en lien avec les services après-vente "usine"

#### 4- ENTREtenir UNE INSTALLATION

- Être capable d'assurer l'entretien courant de l'installation.
- Savoir mettre à jour un programme.

#### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 8
- Taux de satisfaction global : 97 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la manipulation des appareils. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI (tenue de travail, gants et chaussures adaptées).



A close-up photograph of a technician's hands using pliers to work on a complex network of pipes and valves. The pipes are primarily white and grey, with some copper-colored sections. The technician is wearing a light-colored shirt. The background is a plain, light-colored wall. A large, curved graphic element in shades of purple, pink, and orange overlays the right side of the image.

# QUALIPAC

QualiPAC – module pompe à chaleur en habitat individuel.

QualiPAC – module chauffe-eau thermodynamique individuel.



## QUALIPAC – MODULE POMPE À CHALEUR DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

RÉF. 550009



1450€HT  
par  
personne

## OBJECTIFS

Être capable de :

- Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'une pompe à chaleur ;
- Concevoir et dimensionner une installation de pompe à chaleur ;
- Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;
- Planifier la maintenance de la pompe à chaleur.

5j  
consécutifs  
soit 35h

8 pers.  
maximum  
/session



Centre de formation agréé pour la délivrance de la formation QualiPAC module pompe à chaleur en habitat individuel



Une vérification de l'identité du stagiaire sera réalisée avant l'évaluation : il lui est demandé de se munir d'une pièce d'identité.

### PUBLIC CONCERNÉ

- Artisans, chauffagistes, électriciens (activité relevant des séries de codes NAF 33.2 / 42.2 / 43.2 / 43.3 / 43.9).

### PRÉREQUIS

- Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires ou de chauffage courant (validation par un questionnaire de positionnement à compléter et à renvoyer avant la formation).

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Documents de stage, cahier d'exercices.
- Travaux pratiques sur plateforme équipée de pompes à chaleur.
- Projection sur écran par croquis et schémas.
- Échanges d'expériences.

### FORMATEUR

- Formateur agréé par QUALIT'ENR.

### VALIDATION

- À l'issue de la formation, le stagiaire devra :
- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises, c'est-à-dire obtenir une note minimum de 24/30 ;
  - Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plateforme technique.

### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre site internet.

## programme

### 1 - CONSEILLER SON CLIENT

- Être capable de situer à un client le contexte environnemental de la pompe à chaleur (PAC), réglementaire, marché et label de qualité.
- Expliquer à un client le fonctionnement d'une PAC.
- Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'une PAC.

### 2 - CONCEVOIR ET DIMENSIONNER UNE PAC

- Maîtriser les principes de fonctionnement d'une PAC.
- Savoir calculer les déperditions d'un bâtiment pour les besoins d'ECS et de chauffage.
- Savoir analyser l'installation existante.
- Savoir choisir une configuration de PAC en fonction de l'usage et du bâti.
- Savoir dimensionner une PAC.
- Connaître les points clés communs à tous types de PAC.

### 3 - ORGANISER LES POINTS CLÉS D'UNE INSTALLATION

- Connaître les points clés du système hydraulique et frigorifique.
- Connaître les points clés des systèmes aérauliques.
- Connaître les points clés des systèmes géothermiques.
- Travaux pratiques : régler un débit d'eau ou d'air, calculer un COP après mesures, identifier les paramètres de bon fonctionnement d'une installation frigorifique.

### 4 - PLANIFIER LA MAINTENANCE

- Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive.
- Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.

### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 1
- Nombre de stagiaires : 3
- Taux de satisfaction global : 89 %
- Taux de réussite à l'évaluation : 100 %

Données  
année 2025

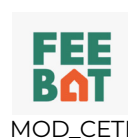


Les travaux pratiques nécessitent la réalisation de mesures électriques. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI électriques (tenue de travail, écran facial, chaussures adaptées).



## QUALIPAC – MODULE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL

RÉF. 550010



620 € HT  
par  
personne

## OBJECTIFS

Être capable de :

- Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers ;
- Concevoir et dimensionner une installation CETI ;
- Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;
- Planifier la maintenance de l'exploitation.

2j  
consécutifs  
soit 14h

8<sup>pers.</sup>  
maximum  
/session



Centre de formation agréé pour  
la délivrance de la formation  
QualiPAC module CET



Une vérification de l'identité du stagiaire  
sera réalisée avant l'évaluation : il lui est  
demandé de se munir d'une  
**pièce d'identité.**

### PUBLIC CONCERNÉ

- Artisans, chauffagistes, électriciens  
(activité relevant des séries de codes NAF  
33.2 / 42.2 / 43.2 / 43.3 / 43.9).

### PRÉREQUIS

- Le stagiaire maîtrise l'installation des  
équipements sanitaires ou de chauffage  
courant (validation par un questionnaire  
de positionnement à compléter et à  
renvoyer avant la formation).

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Documents de stage, cahier d'exercices.
- Travaux pratiques sur plateforme équipée  
de chauffe-eau thermodynamiques.
- Projection sur écran par croquis et schémas.
- Échanges d'expériences.

### FORMATEUR

- Formateur agréé par QUALIT'ENR.

### VALIDATION

- À l'issue de la formation, le stagiaire devra :
- Réussir le questionnaire à choix multiples  
(QCM) de validation des connaissances  
acquises, c'est-à-dire obtenir une note  
minimum de 24/30 ;
  - Réussir une évaluation pratique en  
continu tout au long de la session  
de formation à partir d'études de cas  
et de travaux pratiques sur plateforme  
technique.

### DATES

- Selon calendrier disponible sur notre  
site internet.

## programme

### 1 - PARTIE THÉORIQUE

- Être capable de situer à un client le contexte environnemental du  
Chauffe-Eau Thermodynamique (CET), réglementaire, marché et  
label de qualité.
- Expliquer à un client le fonctionnement d'un CET.
- Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour  
la mise en œuvre d'un CET.
- Savoir choisir une configuration de CET en fonction du contexte  
existant.
- Savoir dimensionner le CET en fonction des besoins.
- Appréhender les limites de performances du CET.
- Connaître les différents éléments clés constituant une installation.
- Connaître les points clés du système aéraulique.
- Savoir mettre en service un CET et réaliser la programmation  
de la régulation du système.
- Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive.
- Savoir diagnostiquer une panne sur une installation de CET.

### 2 - TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en service et maintenance d'une installation de chauffe-eau  
thermodynamique individuel.
- Étude et diagnostics nécessaires pour répondre aux besoins  
des futurs clients.
- Prise en compte des paramètres de mesure pour le bon  
fonctionnement d'un CET.

### INDICATEURS

- Nombre de sessions : 1
- Nombre de stagiaires : 3
- Taux de satisfaction global : 99 %
- Taux de réussite à l'évaluation : 100 %

Données  
année 2025



Les travaux pratiques nécessitent la réalisation de mesures  
électriques. Il est demandé au stagiaire de se munir de ses EPI  
électriques (tenue de travail, écran facial, chaussures adaptées).

## COMMENT VOUS INSCRIRE ?

### INSCRIPTION

Retrouver l'ensemble de notre offre de formation et les dates de sessions sur notre site internet :  
**<https://intuis.fr/pro/centre-de-formation>**

Vous pouvez vous préinscrire directement en ligne à la formation qui vous intéresse.

Une fois votre préinscription réalisée, notre centre de formation prendra contact avec vous afin de gérer votre inscription avec l'envoi du bulletin d'inscription, du programme de la formation, d'un devis et d'un questionnaire d'analyse des besoins.

Une fois votre dossier complet, vous recevrez une convention de formation, une convocation, le règlement intérieur ainsi que les éléments nécessaires pour votre venue.

À l'issue de la formation, vous recevrez votre certificat de réalisation ainsi que la facture.

**Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec notre service :**

- par téléphone au **03 22 61 21 00**
- par mail à l'adresse **formation@groupe-intuis.fr**
- avec votre **contact commercial intuis-Thermo**

### PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PAR VOTRE OPCO

Les formations dispensées par intuis-Thermo peuvent être prises en charge, totalement ou partiellement et sous conditions, par votre Opérateur de Compétences (OPCO).

Nous vous invitons à prendre contact avec lui pour connaître les possibilités, modalités de financement et étapes clés pour le traitement de votre demande.

**Pour en savoir plus sur les OPCO :**

**<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>**



## NOS ADRESSES :

### Feuquières

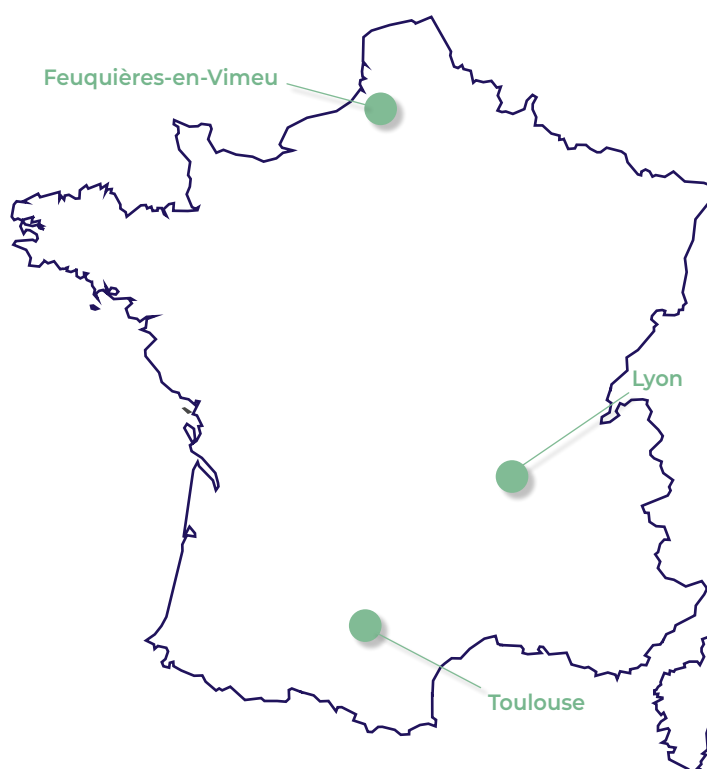
27 rue de la République  
80210 FEUQUIÈRES-EN-VIMEU

### Toulouse

9 route de Bessières  
31240 L'UNION

### Lyon

7 rue Alfred de Musset  
69100 VILLEURBANNE



**Une question ?  
Contactez le Service Formation intuis :**

Tél. : 03 22 61 21 00  
formation@groupe-intuis.fr

# FORMATION À LA DEMANDE

## **Vous avez un besoin particulier de formation ?**

En plus de notre offre catalogue, nous pouvons vous proposer des formations à la demande.

## AVANTAGES

- Une programmation adaptée à vos besoins.
- Une meilleure appropriation des contenus grâce à la personnalisation des supports pédagogiques.
- L'acquisition de compétences ciblées.



*Pour plus d'informations,  
contactez notre service formation  
pour que nous évaluions ensemble  
les possibilités (disponibilités,  
programme sur mesure, devis).*

# Conditions Générales de vente (CGV)

## Formation

Les présentes conditions générales de service (ci-après les « Conditions Générales » ou « CG ») régissent les relations contractuelles entre Intuis-Thermo, société par actions simplifiée, au capital social de 5 280 000,00 euros, ayant son siège social au 28, rue de Verdun, 92150 Suresnes, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 722 041 845 (ci-après l' « Organisme de Formation » ou « Intuis-Thermo ») et les entreprises professionnelles, (ci-après « le Client ») (ci-après individuellement « Partie » ou ensemble « Parties »), lors de la réalisation de prestations de formation dispensées par Intuis-Thermo (ci-après « les Prestations » ou « Formation »).

### 1. QUALIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Intuis-Thermo est déclarée comme organisme de formation sous le n° 22750137680 auprès de la Préfecture des Hauts-de-France. Les stages de Formation dispensés par l'Organisme de Formation peuvent ainsi entrer dans le cadre de la formation continue. Intuis-Thermo fournit au Client les documents nécessaires à la demande de prise en charge puis au remboursement éventuel par l'opérateur de compétences chargé de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises (ci-après « l'OPCO »). L'Organisme de Formation met à disposition des personnes de son groupe (ci-après « le(s) Formateur(s) ») pour effectuer la Formation auprès du personnel du Client (ci-après désigné « le(s) Stagiaires(s) ») pour qui la Formation est dispensée.

### 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales sont applicables exclusivement aux entreprises professionnelles, à l'exclusion des particuliers, qu'elles soient clientes ou clientes potentielles, susceptibles de vendre, installer, maintenir, exploiter les Produits.

Elles portent sur les Prestations relatives à la Formation dispensée par Intuis-Thermo sur ses Produits ou aux formations pour lesquelles Intuis-Thermo dispose d'un agrément, en présentiel ou en distanciel.

Les informations sur la nature de ces Formations, leur durée, les programmes, l'objet de la Formation, les effectifs, le niveau prérequis, les prix, les modalités pédagogiques (moyens techniques), les modalités de contrôle des connaissances, la sanction de la Formation et les références des formateurs ainsi que le lieu sont disponibles sur le site internet d'Intuis-Thermo désigné ci-après : <https://intuis.fr/pro/centre-de-formation> et dans le catalogue Formation d'Intuis-Thermo.

### 3. MODALITES - DEVOIR D'INFORMATION

L'Organisme de Formation s'engage à respecter les obligations d'information et de mise à disposition des informations visées à l'article L.6353-8 du code du travail, avant l'inscription définitive du Client. Les éléments sus visés seront détaillés dans la convention de Formation conclue entre l'Organisme de Formation et le Client. Les présentes Conditions Générales seront jointes à la convention de Formation, dont elles font partie intégrante et seront considérées comme acceptées par le Client sans réserve, par voie de signature de ladite convention. Toute commande passée ou adressée à Intuis-Thermo, et toute signature de la convention de Formation implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat. Les CG prévalent sur toutes conditions d'achat générales ou particulières du Client et/

ou sur toute disposition imprimée ou manuscrite incluse dans les différents documents du Client, que ces documents et/ou conditions aient été adressés à Intuis-Thermo antérieurement ou postérieurement à la réception des CG par le Client. Seules peuvent y déroger les clauses particulières dûment approuvées par écrit par Intuis-Thermo.

### 4. MODALITES - INSCRIPTION

L'inscription du Client à l'une des Prestations d'Intuis-Thermo se fera sous forme d'un bulletin d'inscription qui sera complété et envoyé par le Client à l'adresse suivante : [formation@groupe-intuis.fr](mailto:formation@groupe-intuis.fr). Ledit bulletin d'inscription, le devis et les présentes CG seront transmis par l'Organisme de Formation au Client après la préinscription du Client sur le site internet : <https://intuis.fr/pro/centre-de-formation>.

L'envoi par le Client à Intuis-Thermo du bulletin d'inscription dûment complété et signé vaut commande par le Client de la Prestation considérée et acceptation pleine et entière, sans réserve par le Client aux présentes Conditions Générales.

Après réception par Intuis-Thermo du bulletin d'inscription, tel que stipulé ci-dessus, Intuis-Thermo adresse au Client une confirmation de réception accompagnée :

- D'une convention de Formation, à laquelle seront annexés
- Un programme de Formation,
- Le règlement intérieur du site de Formation.

Le Client sera tenu de renvoyer un exemplaire de la convention de Formation revêtue de la signature d'une personne de l'entreprise dûment habilitée à cet effet, et du cachet de l'entreprise au plus tard 15 (quinze) jours avant le début de la Prestation. À défaut, le Client pourra se voir refuser l'accès à la Prestation de Formation, et les justificatifs de présence permettant la prise en charge par l'OPCO ne seront pas remis au Client par Intuis-Thermo. Un exemplaire de la convention de Formation est à conserver par le Client ou à envoyer par celui-ci à l'OPCO pour demander la prise en charge de la Formation, étant précisé que le Client est seul responsable des formalités de financement de la Prestation. En parallèle de la convention de Formation qui est retournée par le Client à Intuis-Thermo, le Client devra s'acquitter du règlement du prix de la Prestation conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après. L'inscription du Client à une Prestation ne deviendra définitive qu'à l'issue de la réception par Intuis-Thermo (i) de la convention de Formation visée ci-dessus, dûment signée des deux Parties et (ii) du paiement de la Prestation sur le compte bancaire mentionné sur le bulletin d'inscription.

### 5. MODALITES - ANNULATION

#### 5.1. Annulation par le Client

Dans le cas où le Client souhaiterait annuler son inscription à une Prestation de Formation, il notifiera cette intention expressément par voie d'un e-mail adressé à : [formation@groupe-intuis.fr](mailto:formation@groupe-intuis.fr), ou d'un courrier adressé à : Intuis-Thermo,

Pôle formation, 27 rue de la République, 80210 Feuquières-en-Vimeu précisant les raisons de l'annulation, la référence de la Prestation, la date du paiement, les détails de celui-ci, et le relevé d'identité bancaire de l'entreprise bénéficiaire du remboursement du prix, dûment signé par deux mandataires sociaux du Client, s'il est éligible au remboursement.

Dans le cas où la demande d'annulation de la Prestation parvient à Intuis-Thermo au plus tard 8 (huit) jours calendaires avant le début de ladite Prestation, Intuis-Thermo restituera le prix de la Prestation au Client par virement bancaire sur le compte bancaire identifié par le Client et dont le relevé aura été transmis à Intuis-Thermo tel que stipulé ci-dessus, et ce dans un délai maximum de 15(quinze) jours à compter de l'accord entre les Parties sur ce remboursement.

Dans le cas contraire, et sauf cas de force majeure tel que visé à l'article 14 ci-après, aucun remboursement ne sera fait au profit du Client et le prix versé sera définitivement acquis à Intuis-Thermo, à titre de dommages - intérêts pour annulation tardive. Le prix de cette Prestation ne pourra, par conséquent, pas être imputé au titre des actions de Formation professionnelle continue. Si le Client allègue un cas de force majeure pour justifier de l'annulation de la Prestation, il devra apporter la preuve de la force majeure ; en cas de force majeure dûment prouvée, les Parties s'accorderont pour un remboursement du prix de la Prestation au Client ou l'affectation de celui-ci à une prochaine session de Formation. En cas de désaccord sur ce dernier point, le prix sera remboursé au Client selon les mêmes modalités que celles visées ci-dessus.

Toute Prestation commencée est due en totalité sans aucun remboursement possible auprès du Client.

## 5.2. Annulation par l'Organisme de Formation

Intuis-Thermo se réserve la possibilité d'ajourner une Prestation jusqu'à 8(huit) jours calendaires avant le début du stage. Dans ce cas, il sera proposé au Client de nouvelles dates, une nouvelle reprogrammation ou un avoir. Si aucune de ces propositions ne convenait au Client, le prix de ladite Prestation sera restitué au Client intégralement selon les modalités de remboursement visées ci-dessus.

## 6. PRESTATIONS

Les Prestations de Formation comprennent :

- Les heures de Formation,
- Les documents et supports remis à l'issue du stage de Formation,
- Le déjeuner pris en commun sur le lieu de Formation,
- L'hébergement du Client, sauf pour les Formations QualiPAC.

Lorsque l'hébergement est inclus, Intuis-Thermo prend en charge l'hébergement au format « soirée étape » comprenant le dîner, la nuitée pour la nuit entre les jours de formation, ainsi que le petit déjeuner. Pour les personnes dont la durée de transport entre le lieu de leur entreprise et le lieu de Formation excède 3 (trois) heures, Intuis-Thermo pourra autoriser la prise en charge de l'hébergement selon les mêmes conditions que ci-dessus pour la veille du jour 1 de la Formation.

Elles n'incluent pas :

- Les frais de transport aller et retour,
- Les frais d'hébergement et de restauration le soir pour les Formations QualiPAC.

La nature, la durée, le programme, les objectifs, les prérequis, les moyens pédagogiques, les modalités de contrôle, la référence des formateurs sont définis dans les fiches programmes de chaque Formation.

## 7. OBLIGATIONS RECIPROQUES

Intuis-Thermo prend à sa charge les obligations énoncées ci-après :

- La mise en œuvre des moyens pédagogiques,
- La mise à disposition de formateurs qualifiés intervenant en français,
- La délivrance des supports en français,
- L'évaluation des Stagiaires,
- Les attestations de Formation ;

Le Client prend à sa charge les obligations énoncées ci-après :

- La réponse aux informations sollicitées par l'Organisme de Formation ayant pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre la Formation, présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de Formation, le Stagiaire devant y répondre de bonne foi,
- Le paiement de la Formation,
- L'assiduité,
- Le respect du règlement intérieur,
- La participation aux évaluations,
- Le respect des règles de confidentialité,
- La garantie par un assureur de bonne notoriété de sa participation à la Formation, de son déplacement, et de tous dommages qu'il pourrait causer à Intuis-Thermo ou à tout tiers à l'occasion de cette Formation, étant précisé qu'Intuis-Thermo pourra lui demander une attestation d'assurance à cet égard.

L'exécution du contrat doit se faire de bonne foi. Les informations pouvant être demandées au candidat doivent avoir pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre la Formation, présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de Formation, et le Stagiaire doit y répondre de bonne foi.

Tout abandon en cours de Formation par le Client, hors cas de force majeure, ne pourra donner lieu à aucun remboursement par Intuis-Thermo et cette dernière pourra demander au Client le remboursement des frais d'hébergement et restauration.

## 8. MODIFICATION DES PRESTATIONS

S'il le juge nécessaire, Intuis-Thermo pourra modifier les contenus des Formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Le Formateur pourra ajuster les horaires ; basculer du présentiel en distanciel, et ce pour des motifs pédagogiques et/ou organisationnels, et/ou pour s'adapter au changement de réglementation, sous réserve de ne pas altérer les objectifs et le niveau de qualité de la Formation. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation n'étant ainsi fournis qu'à titre indicatif. Toutefois, le Client pourra résilier sa participation à la Formation s'il démontre que la modification affecte substantiellement la Prestation ; dans un tel cas, si cette démonstration est acceptée par Intuis-Thermo, le prix de la Prestation sera remboursé au Client selon les modalités exposées à l'article 5.1 ci-dessus.

## 9. PRIX - FACTURATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix des Formations inclut les Prestations visées à l'article 6 ci-dessus. Les prix sont indiqués hors TVA, et autres taxes applicables. Toute commande fera l'objet d'une facturation intégrant la TVA, et les taxes en vigueur le jour de la Formation.

Le prix des Prestations est dû en totalité par le Client qui sera tenu de le payer au plus tard 10 (dix) jours avant le début des Prestations.

Le paiement devra intervenir sur production d'une facture par Intuis-Thermo sur laquelle seront identifiées les mentions légales : identité des parties, date, désignation et quantité des Prestations, prix unitaire hors TVA, réductions, date de règlement, conditions d'escompte, pénalités de retard, indemnité forfaitaire de recouvrement, par virement bancaire en faveur du compte bancaire libellé au nom d'Intuis-Thermo, tel que visé sur la facture, en spécifiant lors de l'ordre de virement le numéro de la facture considérée.

Tout retard de paiement entraînera la facturation, au profit d'Intuis-Thermo, d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement en vigueur de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points. Ces sommes seront majorées des frais de recouvrement. Toute inexécution totale ou partielle de ses obligations de paiement par le Client entraînera la perception d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement telle que prévue à l'article D 441-5 du Code de commerce, sauf montant plus important desdits frais, et sans préjudice de tous dommages intérêts.

L'escompte n'est pas applicable en cas de règlement anticipé.

## 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents et supports remis au Stagiaire pour les besoins de la Prestation sont la propriété pleine et entière, exclusive d'Intuis-Thermo. Le Client et le Stagiaire participant à la Formation s'interdisent de reproduire, adapter, modifier, traduire, commercialiser ou diffuser (en totalité ou en partie) ces documents et supports à des membres du personnel du Client ne participant pas à ladite Formation ou à tout tiers, quel qu'il soit.

## 11. CONFIDENTIALITE

Les informations de toute nature, notamment techniques, commerciales et financières, portées à la connaissance du Client par Intuis-Thermo, quel que soit le support, seront soumises à la plus stricte confidentialité. Le Client s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses Stagiaires.

L'obligation de confidentialité restera en vigueur pendant dix (10) ans à compter de la date de dispense des Prestations.

## 12. DONNÉES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et aux dispositions législatives applicables en France, notamment la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée.

Au titre de la réalisation des Prestations par Intuis-Thermo, dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales, Intuis-Thermo est responsable de traitements indépendant et traite des données personnelles du Client pour assurer la bonne exécution des Prestations. Le Stagiaire est informé que certaines données à caractère personnel le concernant pourront être collectées et traitées par Intuis-Thermo, en tant que responsable de traitement, aux fins de gérer les Prestations

commandées par le Client. Sans les données requises, il peut être impossible à Intuis-Thermo de traiter les commandes du Client. Ces données sont conservées tout au long de la relation commerciale entre les Parties et au maximum pour une durée de 3 (trois) années à compter de la dernière commande par le Client sauf lorsque des obligations légales imposent une durée plus longue. Ces données sont susceptibles d'être transmises à tous contractants ou entités du groupe Intuis-Thermo, pour les besoins de l'exécution de ses activités de Formation.

Conformément au RGPD, le Stagiaire peut exercer ses droits relativement à ces données le concernant en contactant Intuis-Thermo par e-mail à : [dpo@groupe-intuis.fr](mailto:dpo@groupe-intuis.fr)

Le Client/ le Stagiaire sont invités à consulter la Politique de protection des données personnelles d'Intuis en cliquant sur le lien suivant : <https://groupe-intuis.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/>, précisant notamment les droits des personnes concernées et la manière de les exercer.

## 13. SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

Pendant la durée de la Formation, le Stagiaire est sous la responsabilité de l'Organisme de Formation, et doit se conformer à ses demandes en termes de sécurité et de discipline, comme précisé dans le règlement intérieur joint à la confirmation d'inscription. Les Stagiaires devront notamment se présenter le jour de la Formation avec une tenue de travail adaptée et les EPI nécessaires. Tout manquement au règlement pourra faire l'objet d'une mesure allant jusqu'à l'exclusion du Stagiaire, sans qu'il puisse être demandé aucun remboursement ni dédommagement. Le Client sera informé des mesures prises et de leurs motifs.

## 14. FORCE MAJEURE – IMPREVISION

Aucune Partie ne pourra encourir la moindre responsabilité si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, dans les conditions prévues au présent article.

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle du débiteur de l'obligation inexécutée, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la confirmation de commande dont les effets ne peuvent être évités par les mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par la Partie qui en est affectée.

De convention expresse, il est convenu que constituent notamment un cas de force majeure au sens du présent article, sans qu'il soit nécessaire de démontrer leur imprévisibilité, les cas suivants : conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendie ou dégât des eaux sur le lieu de Formation, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique, défaillance ou carence d'un fournisseur ou sous-traitant, indisponibilité d'énergie, pandémie ou épidémie, confinement des populations, fait du prince, actes de terrorismes ou émeutes.

L'inexécution d'une obligation de payer une somme d'argent ne peut être excusée par un cas de force majeure.

Si un changement de circonstances imprévisible lors de la commande rend l'exécution de cette commande excessivement onéreuse pour Intuis-Thermo, cette dernière peut demander la renégociation des conditions de la commande, notamment du prix. Les Parties sont tenues de renégocier de bonne foi les conditions de la commande dans l'objectif de restaurer l'équilibre économique qui préexistait au moment de la commande. En cas de refus ou d'échec de la renégociation dans le délai de vingt-et-un (21) jours à compter de la notification d'Intuis-Thermo sollicitant la renégociation des

conditions de la commande, Intuis-Thermo pourra désigner un expert indépendant inscrit sur la liste établie par la Cour d'appel de Nanterre pour déterminer les adaptations nécessaires, restaurer l'équilibre économique de la commande. Les conditions définies par l'expert s'imposent aux Parties. Les frais et honoraires de l'expert sont supportés à parts égales entre les Parties.

## 15. DOSSIER DE FIN DE STAGE

À l'issue de la Formation, le Stagiaire ayant participé à la Formation, recevra un certificat de réalisation.

Ces documents seront utiles au Client pour obtenir le remboursement de la part de l'OPCO. Il ne sera remis qu'un original de ces documents, et aucun duplicata.

## 16. DIVISIBILITE, RENONCIATION, CESSIION ET CHANGEMENT DE CONTROLE

La nullité, l'inopposabilité ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations des présentes CG, n'affectera pas les autres stipulations qui demeureront parfaitement valables et contraignantes.

Dans la mesure du possible, les Parties conviennent de remplacer toute stipulation privée d'effet par une stipulation valide ayant le même effet et reflétant leur volonté initiale. Faute d'y parvenir, la stipulation privée d'effet sera considérée comme n'ayant jamais existé.

La renonciation par l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir ponctuellement de l'une ou l'autre des présentes stipulations ne saurait être interprétée comme valant renonciation définitive de cette Partie à s'en prévaloir.

Intuis-Thermo peut librement céder tout ou partie de la commande conclue avec le Client. Lorsque la cession est réalisée au profit d'une société tierce au groupe Intuis-Thermo, cette dernière en informe le Client dans un délai raisonnable. La cession de la commande libère Intuis-Thermo de ses obligations.

En cas de changement de contrôle du Client, au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, le Client en informe Intuis-Thermo par écrit, sans délai, et avant la participation du Stagiaire à la Formation. Lorsque le changement de contrôle s'opère au profit d'une société exerçant une activité concurrente des activités du groupe Intuis-Thermo, le traitement des commandes en cours est strictement conditionné par l'accord écrit préalable d'Intuis-Thermo.

## 17. REVISION DES CG

Intuis-Thermo se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande.

## 18. LOI APPLICABLE - JURIDICTION - CONTESTATIONS

Les CG et plus généralement les Prestations sont soumises à la loi française.

Toute contestation, litige ou différend de quelque nature qu'il soit survenant entre les Parties, et se rapportant notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des CG et aux Prestations qu'elles régissent ainsi qu'aux rapports entre le Client et l'Organisme de Formation au titre des CG seront soumis à la médiation comme mode de règlement amiable préalable à la saisine des tribunaux compétents de Nanterre. Cette médiation sera régie par le règlement de médiation du CMAP auquel les Parties déclarent adhérer (CMAP -<http://www.mediationetarbitrage.com>).

A défaut d'accord amiable entre les Parties en application de la procédure de médiation, pour tout différend ou litige, il est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux compétents de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.





intuis

PLUS DE CONFORT, MOINS D'ÉNERGIE.

**Service formation**

27 rue de la République • 80210 Feuquières-en-Vimeu • France  
Tél. : +33 (0)3 22 61 21 00 • [formation@groupe-intuis.fr](mailto:formation@groupe-intuis.fr)

**intuis-Thermo**

Siège social  
28 rue de Verdun • 92150 Suresnes • France  
Tél. : +33 (0)9 78 45 10 26  
[www.intuis.fr](http://www.intuis.fr)